

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT

COMITE SYNDICAL DU PNR SCARPE-ESCAUT
Du jeudi 09 mai 2019 à 18h00

Procès-verbal

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE du 09/05/19 :

Au titre du Conseil Régional : MM. BOJANEK Chantal – COLSON Aurore - DE MEREUIL Hortense - DUJARDIN Jean Marc – HUON Monique - LELONG Grégory – PHILIPPE Gérard

Au titre du Conseil Départemental : M. RENAUD Eric

Au titre des EPCI : MM. CHOTEAU Marie-Andrée – DELECLUSE Marc - ZINGRAFF Raymond

Au titre des communes : MM. MORTELETTE Jean Paul – RENONCOURT Claude – DUBOIS Elisabeth - CACHOIR Bruno – ANZALONE Nadine - DEWITTE Michel - LONGUEPEE Jean - DUPONT Michelle – LEMAY Frédéric - LANNOY Bernard – DUPRIEZ Michel – POPULIN Agostino – JACQUART Nathalie - KONIUSZ Michel - BULTE Audrey - BOUKLA Jacques – SCHNEIDER Jacques – HUBAUT Monique – ROUSSEAU Pascal – BOUGUERRA Emmanuelle - CHARTIER Valérie - PETIT Françoise – PLUQUE André – BURNY Marcel – DOCHEZ Vincent - DONNET Jean Pierre – BIENCOURT Caroline – ATMEARE Elisabeth – BERTRAND Ghislain – SCRIVE-THIEBAUT Anne France – DUBRULLE José – DELOMMEZ Christelle – SAEGERMAN Chantal – PENNEQUIN Michel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Laurence SZYMONIAK donne pouvoir à M. José DUBRULLE – M. Jean Luc HALLE donne pouvoir à M. Raymond ZINGRAFF – M. Marc HEMEZ donne pouvoir à Mme Marie Andrée CHOTEAU – M. Christian DEVAUX donne pouvoir à M. Marc DELECLUSE – Mme Laurence DEREGNAUCOURT donne pouvoir à Mme Nadine ANZALONE – Mme Fanny CHRETIEN donne pouvoir à M. Jacques BOUKLA – Mme Murielle SCHERER donne pouvoir à Mme Monique HUBAUT – M. Yvon SERRURIER donne pouvoir à M. Pascal ROUSSEAU – M. Jean Claude MESSENGER donne pouvoir à Mme Emmanuelle BOUGUERRA – M. Géry DUFERNEZ donne pouvoir à M. Michel DUPRIEZ – Mme Maryse DEVROUX donne pouvoir à Mme Elisabeth ATMEARE – Mme Kaye CHERI donne pouvoir à M. Ghislain BERTRAND – Mme Monique HERBOMMEZ donne pouvoir à M. José DUBRULLE – M. Patrick ROUSSIES donne pouvoir à M. Agostino POPULIN – M. René LAZIER donne pouvoir à Mme Christelle DELOMMEZ

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : MM. CASTIGLIONE Salvatore – GRANATO-BRICOUT Sophie – BOISSEAUX Anne Sophie – BRIDOUX Josyane – CLERC-CUVELIER Sylvie – DETAVERNIER Jean Luc – DELANNOY Frédéric - DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice – DUSART Yves – VERFAILLIE Jean Noël – BLAISE Michel – ROBIN Aymeric – SARAIS Antoine – ROUSSEAU Laurent – SZATNY Jean Michel – LEMOINE Solange – DUBOIS Isabelle – FAUVEAUX Colette – VERDIERE Andy – PLANTIN Marie-Françoise – FONTAINE Jean Paul – DEPELCHIN Tanguy – VERBRUGGHE Stéphanie – HUE Alain – BUFALO Christophe – FROMONT Fabienne – MORTREUX David – COCHY Nadine – DE NEVE Franc – COLLINET Patricia – MAKSYMOWICZ Thadée – DELASSUS Grégory

Assistaient également à la réunion

M. BOURGUIN Alain (Mairie de Quarouble) - CAMBIER Guislain (Espaces naturels régionaux)

MM. Fabien CAPPELLE, Stéphane COUTEAU, Sylvie DELLETTRE, Gérald DUHAYON, Christophe TESNIERE, Isabelle ZARLENGA du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

L'an deux mille dix-neuf, le 09 mai à 18h00, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Quarouble, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, dûment convoqué par courrier individuel en date du 15 avril 2019.

Un dossier de séance présentant les différents points soumis à l'ordre du jour a été transmis à chacun des membres préalablement à cette réunion. Une feuille de présence a été émarginée en entrant en séance.

Monsieur Alain **BOURGUIN**, Maire de Quarouble, est heureux d'accueillir le Parc dans sa commune rurale dont le territoire est constitué à 75% de zones agricoles. Il est particulièrement fier de recevoir les membres du Comité syndical dans cette salle des fêtes rénovée grâce au dispositif porté par le Parc, « Territoire à énergie positive » (TepCV).

M. Grégory **LELONG** le remercie et ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Il propose d'inverser un point à l'ordre du jour et de laisser la parole à M. Guislain **CAMBIER**, Président d'Espaces naturels régionaux, afin d'exposer le point relatif à la mission d'audit et de prospective sur l'organisation et le fonctionnement du Syndicat mixte Enrx et des Syndicats mixtes PNR Avesnois, Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut.

M. **CAMBIER** rappelle qu'Espaces naturels régionaux est un Syndicat mixte ayant :

- pour membres le Conseil régional Hauts-de-France et les 3 Syndicats mixtes de Parcs : Avesnois, Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut ;
- pour objet de contribuer à la réalisation des chartes de Parcs, d'être maître d'ouvrage de programmes d'actions, de développer les outils de communication à l'échelle régionale, d'assurer la gestion et l'animation du Centre régional de ressources génétiques ;
- pour principal financeur la Région Hauts-de-France.

La structure est composée de 75 agents dont 13 en Scarpe-Escaut. Enrx, ce sont aussi des opérations ayant un rayonnement régional comme Plantons le Décor, Objectif nature puis Biodiverlycée. Ce sont aussi des opérations en interparcs qu'Enrx coordonne comme l'opération VUQ « Vers un urbanisme de qualité », une action expérimentale d'accompagnement de projets d'urbanisme durable qui a profité localement aux communes de Flines les Râches et de Raismes ou « RENOUER » dont ont bénéficié Marchiennes ou Fresnes (château des douaniers) ; plus récemment, dans le cadre d'un projet européen PARTONS 2.0, ce sont Quiévrechain et Landas qui bénéficient d'un soutien pour leur démarches d'aménagement co-construites avec la population. Enrx réalise également des actions liées à la sauvegarde, à la valorisation des races locales, du patrimoine fruitier et légumier local au travers du Centre Régional de Ressources Génétiques.

Monsieur le Président d'ENRx indique que le cabinet Mensia a été missionné pour réaliser un audit prospectif de l'ensemble composé par les Parcs Naturels Régionaux et Espaces Naturels Régionaux, avec pour objectif de proposer des scénarii d'évolutions possibles des relations entre ENRx et les trois PNR.

L'intervention d'un cabinet conseil extérieur s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec la Région Hauts-de-France dans lesquelles ENRx et les 3 PNR s'engagent à « participer et porter avec la Région l'ensemble des réflexions utiles pour déterminer à l'horizon 2021 les conditions dans lesquelles pourrait être envisagée une réorganisation des relations entre ENRx et les trois PNR ».

Toujours dans les conventions, il est précisé que « dans cette perspective, une première mission d'étude sera engagée dès 2018 afin d'analyser, différencier et étudier les impacts de plusieurs scénarios d'organisation, tant du point de vue juridique, financier, que des ressources humaines (dont celui intégrant le transfert des directeurs de parcs et l'ensemble des personnels en mission dans les syndicats mixtes des parcs naturels régionaux), pour aboutir au choix d'organisation final et à l'identification des conditions de mise en œuvre ».

L'intervention de Mensia est suivie par un comité technique (composé des directions d'ENRx et des PNR, et des représentants des services de la Région) et un comité de pilotage (composé du Président d'ENRx, des Présidents des PNR, et du Vice-Président de la Région en charge des solidarités avec les territoires et des relations internationales).

Monsieur **CAMBIER** indique que les rencontres avec le Vice-Président de la Région et ses services, les Présidents, directeurs et équipes d'Enrx et des Parcs ont abouti à la validation d'un état des lieux mettant en exergue :

- Une vision et une politique des parcs historiquement construites et déployées à l'échelle régionale, qui ont guidé la structuration des parcs et l'organisation des interventions d'ENRx, et qui ont besoin aujourd'hui d'être réaffirmées et partagées.
- La nécessité de réaffirmer le cadre stratégique. Les Parcs portent des projets de développement au travers de leur charte avec des acteurs locaux. Enrx a une vocation régionale et aujourd'hui la commande régionale malgré la présence des CPO, présente quelques lacunes.
- Un modèle d'organisation intégré Enrx/PNR qui pose aujourd'hui un certain nombre de problématiques de gouvernance, de gestion managériale et RH - dont certaines font problème en droit - et une plus-value d'ensemble attendue d'une structure centrale qui est aujourd'hui questionnée. La mise en mission d'agents pose des questions de lien hiérarchique, de gestion des ressources humaines effectuée par le siège.
- Des relations inter-parcs et inter-équipes qui existent aujourd'hui, mais à développer et organiser.

Sur la base de ces éléments d'analyse, le cabinet a identifié 3 scénarios d'évolution qui tous envisagent la dissolution d'Enrx avec un retour des agents dans les Parcs et une coopération entre Parcs basée sur leur bon vouloir avec la création d'un GIP pour porter l'équipe du CRRG pour le premier scénario. Le second scénario se distingue du 1^{er} par le fait que les coopérations entre parcs seraient animées par une petite équipe de la Région et par des mutualisations d'agents. Le troisième scénario propose des PNR qui s'associent avec la Région pour porter une ambition nouvelle au service du développement durable et rural des territoires des Hauts-de-France et de leurs acteurs avec la reprise par les PNR des salariés d'Enrx en mission dans les Parcs, la création d'un GIP multi-acteurs à l'initiative de la Région, composé de l'équipe du CRRG et d'une équipe d'ingénierie en matière de développement durable et rural mise au service des Parcs et des acteurs locaux pour porter des expertises, actions et missions ciblées.

M. **CAMBIER** indique que le Comité syndical d'Enrx débattera du sujet. Chacune des structures sera impactée d'un point de vue financier et statutaire. Les Comités syndicaux des PNR et d'Enrx devront donc se saisir de la question et se positionner.

M. **LELONG** indique que la situation est compliquée car s'il a toujours souhaité que la situation soit clarifiée et que les Présidents soient sécurisés dans l'exercice de leur fonction et aient la pleine maîtrise de leur équipe, les conséquences de la mise en œuvre des scénarios doivent être identifiées. Le Président réaffirme sa volonté de traitement équitable des agents.

M. **RENAUD** indique que pour se prononcer, il faut avoir tous les éléments et impacts des scénarios. Il faut s'assurer de la pérennité des moyens de la part de la Région.

Sont ensuite étudiés les différents points figurant à l'ordre du jour.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2018

M. Grégory **LELONG** soumet le procès-verbal de la réunion de comité syndical du 11 décembre 2018.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (206 voix).

2. PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Compte administratif est le document par lequel l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le Compte Administratif fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture. Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au Compte Administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections (fonctionnement et investissement), mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Ces derniers font partie intégrante des résultats du Compte Administratif.

Le Compte administratif 2018 du Syndicat Mixte de gestion du P.N.R. Scarpe-Escout présente les résultats suivants :

- **section de fonctionnement**, un excédent de recettes est constaté : **+ 57 283.41 €**
- **section d'investissement** : un excédent de recettes est constaté : **+ 498 790.32 €**

Soit un **excédent de recettes** pour l'exercice 2018 de **556 073.73 €**

Toutefois, il convient de tenir compte des **résultats reportés** à la clôture de l'exercice 2017, qui s'établissaient comme suit :

- Section de fonctionnement : **excédent reporté de 349 993.87 €**
- Section d'investissement : **excédent reporté de 814 049.48 €**

Ces résultats reportés laissent ainsi apparaître un excédent de recettes **égal à 1 164 043.35 €**.

Le résultat global de l'exercice 2018 est donc un excédent de **1 720 117.08 €** (excédent de l'année – opérations de l'exercice - de 556 073.73 €, augmenté des résultats reportés repris ci-dessus de 1 164 043.35 €).

Tableau de synthèse

Le Compte administratif de l'exercice 2018 soumis à l'approbation du Comité Syndical, présente les résultats suivants :

• <u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	3 132 671.04 €
Excédent constaté à la clôture de l'exercice 2017 :	349 993.87 €
Mises en recouvrement en 2018 :	2 782 677.17 €
Dépenses	2 725 393.76 €
Remboursement Intérêts des Emprunts :	0,00 €
Déficit constaté à la clôture de l'exercice 2017 :	0,00 €
Réalisées en 2018 :	2 725 393.76 €
Excédent de recettes	+ 407 277.28 €
• <u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	1 499 543.97 €
Excédent constaté à la clôture de l'exercice 2017 :	814 049.48 €
Mises en recouvrement en 2018 :	685 494.49 €
Dépenses	186 704.17 €
Remboursement capital des emprunts :	0,00 €
Réalisées en 2018 :	186 704.17 €
Excédent de recettes	+ 1 312 839.80 €
Soit un excédent total de recettes pour l'exercice 2018 de : + 1 720 117.08 €	

L'ensemble de ces résultats se retrouve page 6 du document officiel du Compte administratif 2018 et est conforme aux résultats du Compte de gestion, pages 22 et 23 du document officiel.

❖ Proposition de délibération – Compte de gestion de l'exercice 2018

Il est proposé au Comité Syndical :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'Exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le quorum étant atteint, les membres présents peuvent valablement délibérer :

MM. **BOJANEK** Chantal, **DE MEREUIL** Hortense et **PHILIPPE** Gérard annoncent vouloir s'abstenir.

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée.

- Nombre d'inscrits : 92 membres (380 voix)
- Nombre de présents : 45 membres Nombre de pouvoirs : 15 pouvoirs
- Nombre de votants : 206 voix Majorité absolue : 104 voix

- Pour : 164 voix Contre : 0 voix Abstention : 42 voix

❖ **Proposition de délibération – Compte administratif de l'exercice 2018**

Il est proposé au Comité Syndical :

- **de délibérer** sur le Compte Administratif 2018 dressé par Monsieur Grégory LELONG, sous sa présidence et suite à la sortie de salle de ce dernier, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2017	-	814 049.48	-	349 993.87	-	1 164 043.35
Résultats affectés	-	-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	-	498 790.32	-	57 283.41	-	556 073.73
TOTAUX	-	1 312.839.80	-	407 277.28	-	1 720 117.08
Résultats de clôture	-	-	-	-	-	-
Restes à réaliser	0,00	0,00	-	-	-	0.00
TOTAUX	-	-	-	-	-	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	-	1 312 839.80	-	407 277.28	-	1 720 117.08

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **de déclarer**, toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Le quorum étant atteint, les membres présents peuvent valablement délibérer :

M. Eric **RENAUD** relève que l'excédent d'investissement est important et s'interroge sur cette situation.

M. Grégory **LELONG** indique que cette situation est essentiellement due aux produits de la vente du Pôle Trait du Nord intervenue lors du premier semestre 2018. Afin de programmer au mieux les investissements à venir, une étude pré-opérationnelle à la réalisation de travaux pour le centre d'éducation à l'environnement d'Amaury et pour la Maison du Parc est en cours. Elle permettra d'identifier pour la Maison du Parc, les travaux de mises aux normes nécessaires et de transformation de l'ancien gîte en bureaux ; et pour le centre d'éducation à l'environnement d'Amaury, les travaux permettant à l'activité de se poursuivre de manière pérenne. Les résultats seront présentés lors d'un prochain Comité syndical.

M. Jacques **SCHNEIDER** intervient concernant la route d'accès à Amaury qui présente de fortes dégradations.

Monsieur le Président rappelle que celle-ci a été refaite en partie par le Parc en 2016, les travaux dont le coût s'élevait à 45 360.00 euros, ont été imputés sur la section de fonctionnement du budget, ce qui s'est révélé problématique. Une solution plus globale est donc étudiée permettant une imputation sur la section d'investissement. Des travaux de réfection de ce chemin auront lieu au second semestre de l'année 2019.

MM. **BOJANEK** Chantal, **DE MEREUIL** Hortense et **PHILIPPE** Gérard annoncent vouloir s'abstenir.

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée.

- Nombre d'inscrits : 92 membres (380 voix)
- Nombre de présents : 45 membres Nombre de pouvoirs : 15 pouvoirs
- Nombre de votants : 192 voix Majorité absolue : 97 voix

- Pour : 150 voix Contre : 0 voix Abstention : 42 voix

❖ **Proposition de délibération – Affectation du résultat de l'exercice 2018**

Il est proposé au Comité Syndical,

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2018,
 Considérant le résultat de la section de fonctionnement,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
 Constatant que le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 57 283.41 €
 De décider d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit,

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		349 993.87 €
Virement à la section d'investissement		-
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT :	57 283.41 €
	DEFICIT :	-
A) EXCEDENT AU 31/12/2018		407 277.28 €

L'élaboration du budget supplémentaire 2019 doit permettre principalement :

- Pour la section de fonctionnement :
 1. de réintégrer l'ensemble des recettes et des dépenses des actions décidées par le Comité Syndical non achevées au 31 décembre 2018. (cf. la liste des actions en cours en annexe),
 2. de réintégrer l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018,
 3. de réajuster les crédits affectés par chapitre et par article en fonction des dépenses déjà réalisées à la date d'aujourd'hui.
- Pour la section d'investissement :
 1. de réintégrer les restes à réaliser 2018 ainsi que les éventuelles nouvelles recettes,
 2. d'intégrer l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2018,
 3. de réajuster les crédits affectés par chapitre et par article en fonction des dépenses déjà réalisées à la date d'aujourd'hui.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2019 soumis à l'approbation du Comité Syndical s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 965 029.00 €, se répartissant comme suit entre les différentes sections budgétaires.

➤ Section de fonctionnement

RECETTES		637 262.00€
Total des recettes qui restent à percevoir à la clôture 2018 (cf. état joint des actions en cours)		181 184.72€
Dont	Etat : 21 405.00€	
	Conseil Régional : 69 229.80€	
	Conseil Départemental : 16 450.00€	
	Autres (Agence de l'Eau, F.R.A.M.E.E.) : 74 099.92€	
Recettes liées au projet « Elaboration d'un avant-projet de classement RNN Tourbière de Marchiennes » / Recette Dreal		24 000.00€
Recettes liées au projet « Animation de la filière bois-énergie » / Recettes Région et Ademe		24 800.00€
Excédent antérieur reporté		407 277.28€

DEPENSES		637 262.00€
Crédits à ventiler par chapitre ou article en fonction de la nature des opérations en cours		
Actions antérieures à l'exercice 2019 (cf. état joint)		229 330.00€
Projet « Elaboration d'un avant-projet de classement RNN Tourbière de Marchiennes »		24 000.00€
Projet « Animation de la filière bois-énergie »		24 800.00€
Fonctionnement général du Syndicat mixte		359 132.00€

➤ Section d'investissement

RECETTES		1 327 767.00€
F.C.T.V.A.		14 782.20€
Dotation aux amortissements		145.00€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 312 839.80€

DEPENSES		1 327 767.00€
Opération n°20 « Maison du Parc naturel régional »		740 267.00€
Opération n°51 « Sauvegarde des sites prioritaires »		235 000.00€
Opération n°54 « Mise à niveau des équipements du Parc »		352 500.00€

Conclusion

Le budget supplémentaire 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

▪ Section d'investissement :	1 327 767.00 €
▪ Section de fonctionnement :	637 262.00 €

Soit un total de : 1 965 029.00 €

❖ Proposition de délibération – Budget supplémentaire 2019

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Budget supplémentaire de l'exercice 2019 équilibré à la somme de 1 965 029.00 € de mouvements réels, se répartissant comme suit entre les différentes sections budgétaires :

DEPENSES

- Dépenses de fonctionnement :	+ 637 262,00 €
- Prélèvements pour dépenses d'investissement :	-
- Dépenses de fonctionnement réelles :	+ 637 262,00 €
- Dépenses d'investissement :	+ 1 327 767,00 €
TOTAL	+ 1 965 029.00 €

RECETTES

- Recettes d'investissement :	+ 1 327 767,00 €
- Prélèvements sur recettes de fonctionnement :	-
- Recettes d'investissement réelles :	+ 1 327 767,00 €
- Recettes de fonctionnement :	+ 637 262,00 €
TOTAL	+ 1 965 029,00 €

Le quorum étant atteint, les membres présents peuvent valablement délibérer :

MM. **BOJANEK** Chantal, **DE MEREUIL** Hortense et **PHILIPPE** Gérard annoncent vouloir s'abstenir.

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée.

- Nombre d'inscrits :	92 membres	(380 voix)
- Nombre de présents :	45 membres	Nombre de pouvoirs : 15 pouvoirs
- Nombre de votants :	206 voix	Majorité absolue : 104 voix
- Pour :	164 voix	Contre : 0 voix
		Abstention : 42 voix

4. PROJET EUROPEEN INTERREG V « P.N.T.H. OBJECTIF 2025 »

Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut sont deux structures juridiques indépendantes, qui collaborent, sans lien juridique formalisé depuis de nombreuses années. Des temps de rencontre existent au travers de réunions de bureaux transfrontaliers, de la Commission agricole ou encore au regard des dossiers Interreg portés de manière conjointe. La coopération transfrontalière entre les deux

territoires a débuté en 1989 et s'est renforcée au travers de plusieurs programmes européens Interreg, de nombreuses actions et une convergence de leurs documents stratégiques.

Le projet européen « PNTH, objectif 2025 » vise à structurer et pérenniser la gouvernance du Parc naturel transfrontalier du Hainaut en s'inscrivant dans le cadre d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

Durée du projet :

2019 – 2022

Les partenaires du projet :

- le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (opérateur chef de file),
- le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut,
- la fédération des Parcs naturels de Wallonie et la Fédération des PNR de France (opérateurs associés).

Les objectifs du projet :

- Organiser et structurer le pilotage politique du territoire transfrontalier et son articulation avec les partenaires institutionnels et gestionnaires du territoire (volet technique) ;
- Mettre en œuvre une stratégie transfrontalière ;
- Mettre en œuvre un programme d'actions transfrontalières, voire un « guichet transfrontalier » permettant de lever les obstacles à la collaboration transfrontalière.

Budget (PNR Scarpe-Escaut) : 356 956,25 euros sur 4 ans (dont 50% de fonds FEDER).

5. PROJETS DE DELIBERATIONS, LETTRES DE COMMANDE ET CONVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

5.1 DESIGNATION NOMINATIVE D'UN REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESCAUT

Dans le cadre du renouvellement de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant de l'Escaut, et conformément à l'arrêté préfectoral en date du 19 mai 2016, le Parc a été sollicité en date du 07 février 2019 par la Direction départementale des territoires et de la mer pour désigner nominativement un représentant élu.

Il convient dès lors de désigner ce représentant au sein du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional.

Nombre d'inscrits : 92 membres (380 voix)
 Nombre de présents : 45 membres Nombre de pouvoirs : 15 pouvoirs

Un candidat : Monsieur **DUJARDIN** Jean-Marc

Le quorum étant atteint, les membres présents peuvent valablement délibérer :

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité

- Nombre d'inscrits : 92 membres (380 voix)
- Nombre de présents : 45 membres Nombre de pouvoirs : 15 pouvoirs
- Nombre de votants : 206 voix Majorité absolue : 104 voix

- Pour : 206 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Monsieur **DUJARDIN** Jean-Marc est désigné afin de siéger à la Commission Locale de l'Eau du Sage Escaut et déclare accepter son mandat

5.2 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PARC 2019

Les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau ainsi que les autres financeurs du Parc doivent comporter un certain nombre de pièces nécessaires à l'instruction des projets par les services instructeurs et notamment une délibération de l'organe compétent approuvant les actions concernées et les plans de financement.

Il est proposé au Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut,

Vu le décret 2010–1021 du 30/08/2010 portant classement du Parc naturel régional Scarpe-Escaut,

Considérant que la Charte du Parc naturel régional est un projet de territoire à 12 ans – 2010-2022 – (loi 2005-157 du 23/02/2005) qui fixe les objectifs de travail et des résultats attendus dans les différentes missions confirmées par le décret n°94-765 modifié,

De décider :

- de consacrer dans le cadre de son budget 2019 un crédit de 24 000.00 € à la programmation de l'action « **Réalisation d'un avant-projet de classement en Réserve naturelle nationale de la Tourbière de Marchiennes** » et de solliciter auprès de l'Etat (DREAL) une participation de 24 000.00 €,
- de consacrer dans le cadre de son budget 2019 un crédit de 40 000.00 € à la programmation de l'action « **Mise en place de plans d'actions paysage portant sur 7 sites au sein du territoire du PNRSE** » et de solliciter auprès de l'Etat (DREAL) une participation de 20 000.00 €,
- d'autoriser le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut à prendre toutes mesures utiles pour mettre en œuvre ces programmes et solliciter ces financements.

Le quorum étant atteint, les membres présents peuvent valablement délibérer :

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

- | | | | | |
|---|----------------------|------------|----------------------------------|---------------------|
| - | Nombre d'inscrits : | 92 membres | (380 voix) | |
| - | Nombre de présents : | 45 membres | Nombre de pouvoirs : 15 pouvoirs | |
| - | Nombre de votants : | 206 voix | Majorité absolue : 104 voix | |
| - | Pour : | 206 voix | Contre : 0 voix | Abstention : 0 voix |

6. QUESTIONS DIVERSES

Madame **DE MEREUIL** s'interroge sur la mobilisation du Parc sur la question du Bio.

M. **DUBRULLE** rappelle qu'il s'agit d'une question d'actualité sur laquelle le Parc naturel est mobilisé au travers de la concertation des acteurs ayant aboutie à la signature du Plan Bio mais aussi au travers des actions qui y sont déclinées (événements lors du mois de la Bio, travail sur le foncier, la reconversion...).

M. **RENAUD** indique qu'il a été saisi par l'association Naturescaut au sujet du site devant accueillir les boues issues du canal Condé Pommeroeul. Il souhaite le soutien du Parc sur cette question.

M. **DUHAYON** précise le contenu du projet, la création d'un terrain de stockage temporaire des boues de curage d'entretien du Bas-Escaut et du canal Condé-Pommeroeul. Le site n'accueillera donc pas les sédiments

pollués actuellement présents dans le canal et empêchant la navigation, ceux-ci seront traités dans d'autres sites de stockage adaptés. Cela a bien été précisé lors d'une réunion en sous-préfecture le 9 mai après-midi à laquelle le PNRSE a été convié, bien que n'ayant pas eu d'avis à remettre sur ce dossier. La mobilisation actuelle des riverains et des communes est peut-être issue d'une mauvaise interprétation du projet et d'une communication défailante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Saint-Amand-les-Eaux, le 09 mai 2019

Le Président,

M. Grégory LELONG